21

CIRCUIT COL DE MÉLINA-TRAVERS

Au départ de Daluis,

Chapelle du Hameau St-Martin (1010 m)

Randonnée exceptionnelle entre rochers et alpages dans un cadre grandiose et sauvage, dont le fleuron reste le beau parcours en crête entre le col de Mélina et la Tête de Travers. Partage des eaux entre les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, cette crête offre un bel aperçu sur la longue vallée du Coulomp, écrin de petits hameaux comme Argenton ou Aurent jadis très actifs. On retrouve sur toute la crête d'anciennes bornes des royaumes de France et de Piémont-Sardaigne dont malheureusement une grande partie ont été endommagées. A noter que sous la Tête de Travers, la descente récemment réouverte engendre de la vigilance pour suivre le balisage sur cette ample croupe, ou la végétation et le passage répété des brebis multiplient les chances de se tromper de cheminement. En bordure du petit plateau médian, le passage à proximité des ruines d'une bergerie très ancienne ne manquera pas d'étonner le randonneur, par l'admirable agencement des murs sans mortier, et la taille des pierres mises en place voici plusieurs siècles. L'activité pastorale très présente sur ce secteur demande un strict respect de la tranquillité des troupeaux qui y transhument de juillet à octobre.

Itinéraire

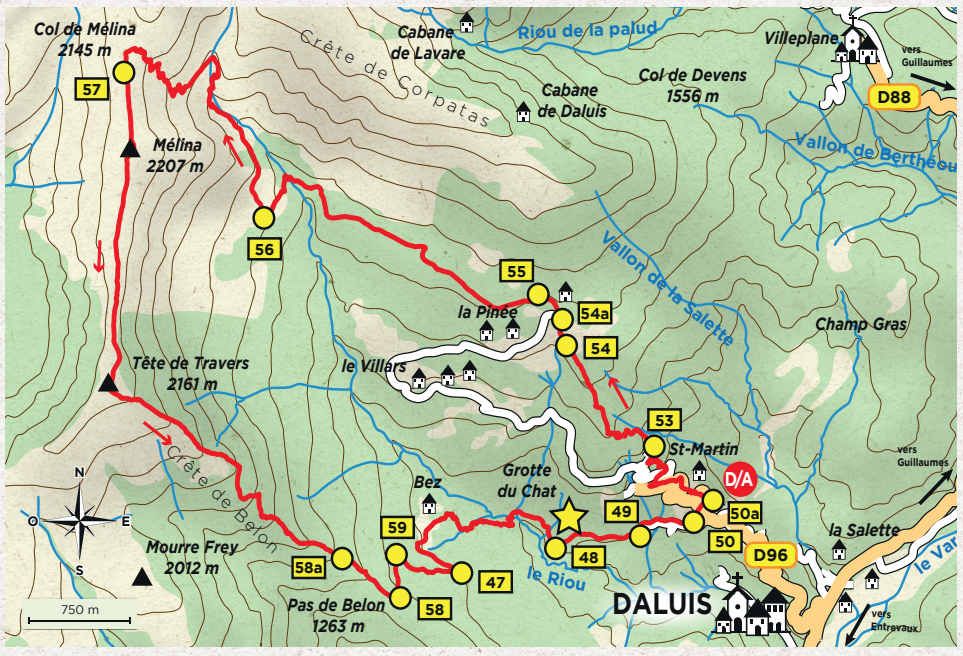

Depuis la chapelle St-Martin (1 010 m) suivre la route vers l'ouest, puis le sentier qui évite la voie de desserte du relais TV (b.53) pour prendre peu à peu de l'altitude en zigzaguant, et rejoindre par une crête le hameau de la Pinée (1 430 m - b.54). Poursuivre plein nord pour passer à une fontaine et franchir la piste à la borne-fontaine (b.54a) ; continuer en longeant le mur d'une bergerie (1 479 m - b.55) et prendre à gauche la longue traversée légèrement ascendante par le lieu-dit les Routes (1 576 m) qui mène à l'entrée des gorges de Mélina. Descendre légèrement pour traverser le Riou (1 520 m) et remonter pour trouver l'intersection vers le col de Mélina (b.56). S'enfoncer vers le nord dans les gorges de Mélina et franchir à deux reprises le Riou. Après une traversée dans les alpages, attaquer la dernière pente où 27 lacets conduisent au col de Mélina (2 145 m - b.57). Suivre plein sud la crête panoramique, limite des départements des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, qui mène à la cime de Mélina (2 207 m), puis s'infléchit vers les points cotés 2 181 m et 2 136 m, pour remonter vers la Tête de Travers (2 161 m). Continuer sur la croupe de gauche (sud-est), nommée crête de Belon qui s'étire sur près de 2,5 km et rejoint, après une descente dans les buis, chênes et pins, un sentier (b.58a) qui file en direction du quartier de Chabanal et de Sausses. Prendre à gauche pour arriver au Pas de Belon (1 263 m - b.58) et enchainer en prenant la descente qui se faufile sous le col par un sentier en forêt qui s'étire vers le nord jusqu'à la balise 59. Bifurquer à droite pour parvenir à la balise 47 et tourner à gauche pour longer peu après le canal les près jusqu'à la bergerie de Bez (1 093 m). Poursuivre la descente, par quelques courts lacets sous les gros arbres, et traverser à gué le Riou (898m) pour récupérer en face le sentier qui conduit à la grotte du Chat (b.48). Poursuivre par la piste jusqu'à la petite route goudronée (b.49) par laquelle on atteint le quartier St-Martin (920 m - b.50). Il reste moins d'une centaine de mètres de dénivellation pour rejoindre le point de départ en coupant plusieurs fois la route D. 96.

Caractéristiques de la randonnée

Dénivelée : +1450 mètres / -1450 mètres
Durée : 7 heures
Distance : 19,5 km
Difficulté : Alpine
Période conseillée : Juin à Novembre

INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement

reconnaissable, équipe l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.

Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !

Parc national du Mercantour

En zone cœur du Parc national du Mercantour, une signalétique directionnelle sur panneaux jaunes remplace le fléchage en bois gravé. Prenez soin de vous renseigner sur la réglementation spécifique appliquée dans cet espace protégé.

Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

Encadrement : n'hésitez pas **à faire appel à un professionnel** qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.
Recommandations de pratique : un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.
Pour alerter les secours, composez le 112.

Attention ! En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.